



DGAS/SR

## **Décision financière n° Del 2018-16**

### **Tarifs 2019 - AIP PRIMECA Dauphiné - Savoie**

**Vu le décret n° 2007-317 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble**

**Conformément à la délibération du Conseil d'administration dans sa séance du 29 février 2016 délégrant à l'administrateur général certaines de ses attributions, notamment l'autorisant à fixer les tarifs de l'établissement**

**Vu l'avis du Conseil de l'AIP PRIMECA DAUPHINE SAVOIE en date du 27 novembre 2018**

### **L'administrateur général décide**

#### **Article 1**

Les tarifs d'utilisation des plates-formes du service commun AIP PRIMECA Dauphiné – Savoie applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 sont arrêtés selon les données du tableau joint.

#### **Article 2**

Le directeur d'AIP PRIMECA Dauphiné - Savoie et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

A Grenoble, le 17 Décembre 2018

L'administrateur général

Signé

Pierre BENECH

Destinataires :

- Direction AIP Primeca DS
- Agence comptable



## TARIFICATION (heure.étudiant) \*

Sous réserve que l'ensemble des utilisateurs règle les prestations de service demandées et correspondant à l'utilisation des plateformes du pôle AIP PRIMECA Dauphiné-Savoie,

Le déploiement de la mutualisation des services du pôle, à la fois à la formation et à la recherche, doit permettre, sauf imprévu, d'exécuter le budget.

Les tarifs ci-dessous, **identiques à ceux de 2018**, servent de base de calcul pour :

- de nouveaux utilisateurs des plateformes,
- des réajustements significatifs des taux d'utilisation des plateformes.

	2019
Utilisation de jetons de logiciels à distance	0,82€
Matériel moyenne gamme	1,75 €
Matériel haut de gamme	3,43 €

**Matériel haut de gamme** = utilisation de la plateforme CIM, utilisation des logiciels virtualisés, machines-outils (GINOVA, MOCN...)

**Matériel moyenne gamme** = tous logiciels (salles informatiques, PC ou stations de travail)

\* (heure. étudiant) = montant facturé pour une heure d'utilisation de matériel ou logiciel par étudiant

Eric ZAMAI,  
Directeur de l'AIP PRIMECA Dauphiné-Savoie